DES BARRIÈRES ET DES PONTS :
REPENSER LE COMMERCE AU SEIN DE LA FÉDÉRATION

LE COMMERCE INTÉRIEUR DU CANADA :

recommandations pour un marché intérieur mieux intégré



CONTEXTE

Face à l'instabilité géopolitique mondiale et aux tensions commerciales avec les États-Unis, le Canada cherche à diversifier ses partenariats économiques et à renforcer son marché intérieur. Depuis 2025, Ottawa et plusieurs provinces ont entrepris des réformes législatives pour libéraliser le commerce interprovincial afin d'accroître la résilience économique du pays et réduire sa dépendance aux marchés étrangers.

Après l'élan réformateur de 2025, le Canada se retrouve avec une mosaïque de réformes et d'ententes bilatérales bien intentionnées, mais peu cohérentes à l'échelle du pays. Malgré des avancées importantes en matière de reconnaissance mutuelle et de réduction des barrières réglementaires, les législations demeurent fragmentées d'une province à l'autre, limitant la fluidité du commerce intérieur et la mobilité des travailleurs et des entreprises.

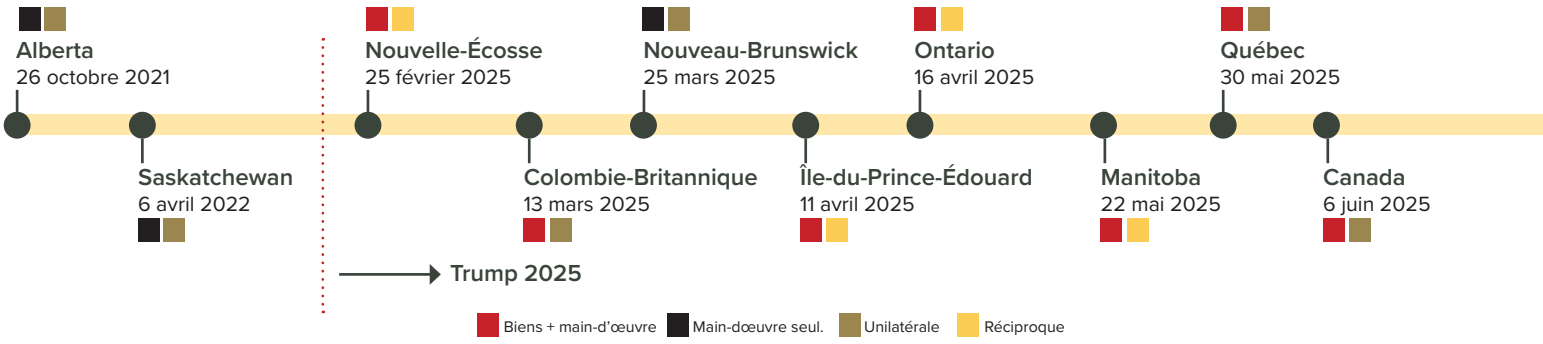
DEUX OPTIONS LÉGISLATIVES POUR LIBÉRALISER LE COMMERCE INTERPROVINCIAL

Le fédéralisme canadien produit inévitablement des écarts réglementaires entre provinces. L'objectif n'est pas l'uniformité mais la cohérence : réduire les frictions sans abolir la capacité des provinces de légiférer dans leurs champs de compétence. Deux leviers complémentaires s'offrent aux gouvernements.

1 Reconnaissance mutuelle
Si un produit est conforme ou un travailleur accrédité dans une province, cette conformité devrait être reconnue ailleurs, sauf exception justifiée et limitée dans le temps.

2 Réduction des barrières réglementaires
Limiter les règles qui limitent la circulation des biens et des services.

Chronologie des initiatives législatives



C'est dans ce contexte que le Centre d'excellence sur la fédération canadienne a publié une série d'essais qui mettent de l'avant des recommandations pour bonifier notre marché intérieur.

TROIS RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

1 Créer une Commission du marché intérieur
Créer un organisme indépendant chargé d'identifier les obstacles, de publier un bilan annuel et d'assurer le suivi contraignant des engagements des gouvernements.

2 Établir une reconnaissance mutuelle
Adopter un cadre législatif commun imposant un délai de réponse aux organismes de réglementation, l'obligation de motiver tout refus et un mécanisme de notification entre provinces.

3 Assurer des transferts ciblés fédéraux
Établir un fonds fédéral certifié par la Commission, qui aide les provinces à absorber les coûts d'ajustement là où la libéralisation les concentre.

QUI DOIT FAIRE QUOI

Provincial

- Adopter un cadre législatif global de reconnaissance mutuelle alignés : délai de réponse de 20 jours ouvrables, obligation de motiver par écrit tout refus, notification au régulateur de la province d'origine.
- Soumettre les exceptions existantes à un mécanisme d'expiration automatique, obligeant les gouvernements à justifier périodiquement et publiquement le maintien de chaque dérogation.

Fédéral

- Établir un Fonds de libéralisation du commerce intérieur, administré par le ministère des Finances mais qui ne pourrait être utilisé qu'avec l'approbation de la Commission du marché intérieur.
- Investir dans les infrastructures qui réduisent les coûts du commerce intérieur (interconnexions électriques est-ouest, corridors de transport, infrastructure numérique) pour que les gains de la libéralisation réglementaire se traduisent en volumes d'échanges.
- Inclure pleinement les provinces dans les négociations commerciales internationales pour faciliter leur mise en oeuvre.
- Intégrer les communautés autochtones comme partenaires à part entière dans la conception des politiques fédérales qui touchent au commerce intérieur.

Partagé

- Doter le Canada d'une Commission du marché intérieur, créée par législation fédérale avec gouvernance conjointe fédérale-provinciale-territoriale. Son mandat : cerner et hiérarchiser les obstacles, publier un bilan annuel, et soumettre les gouvernements à un mécanisme « se conformer ou s'expliquer » sur les engagements non respectés.

Le succès de la libéralisation du commerce intérieur dépendra moins de la volonté politique du moment que des mécanismes institutionnels capables de survivre aux cycles électoraux. Notre série démontre que des solutions concrètes existent et que les coûts politiques de l'inaction, dans le contexte commercial actuel, dépassent ceux qu'auraient une telle réforme.

Un perspective québécoise
Philippe Couillard

Les provinces et les négociations commerciales
Stéphane Paquin

Le rôles des Premières Nations
Maryse Picard

Le leadership fédéral
Marion Sandilands

Les différentes approches législatives
Ryan Manucha

Pour des réformes durables
Daniel Teeter et Christopher Cotton

La politique du commerce intérieur
Diya Jiang, Daniel Béland et Trevor Tombe

L'effet des frontières
Stéphane Dion et François Vaillancourt